Le vote royaliste en France à partir de 1848

Problématique : Pourquoi le vote royaliste, puissant en 1849 et dominant à l'Assemblée en 1871, ne permet-il pas de restaurer la monarchie et devient-il marginal entre 1875 et 2002 ?
Thèse : Le vote royaliste est souvent un vote d'ordre et de notables plutôt qu'une adhésion directe à la monarchie. Après l'échec de la restauration, le royalisme se replie sur la doctrine et le militantisme, puis laisse des héritages diffus dans les droites.

Introduction

- **Accroche :** 8 février 1871 : environ 400 députés monarchistes sont élus après la défaite contre la Prusse. Pourtant, la restauration échoue et la République s'installe en 1875.
- **Mise en contexte :** la monarchie de Juillet (1830-1848). Louis-Philippe, « roi des Français », issu de la branche d'Orléans, succède à Charles X ; régime censitaire (environ 250 000 électeurs), de plus en plus conservateur et autoritaire (lois de septembre 1835 contre la presse, immobilisme de Guizot). Les légitimistes, fidèles à la branche aînée des Bourbons, refusent de le reconnaître ; les orléanistes s'y rallient. Sa chute en février 1848 ouvre l'ère du suffrage universel.
- **Définitions :** royalistes = légitimistes (comte de Chambord ; droit divin, aristocratie foncière, Église) et orléanistes (comte de Paris ; plus libéraux : monarchie constitutionnelle, bourgeoisie, drapeau tricolore). À distinguer des bonapartistes, des conservateurs non royalistes et de l'Action française.
- **Bornes :** 1848 = suffrage universel masculin, passage à une politique électorale de masse ; 2002 = marginalité du royalisme dans la compétition nationale.
- **Précaution méthodologique :** pas de vote royaliste « pur » : les résultats concernent souvent des coalitions conservatrices.
- **Problématique et annonce du plan :** I. 1848-1875, puissance et échec ; II. 1875-1940, déclin et reconversion ; III. 1945-2002, héritages sans électorat.

I. 1848-1875 : un vote d'ordre puissant mais composite

A. 1848-1851 : le suffrage universel et la victoire conservatrice

- 5 mars 1848 : suffrage universel masculin ; le corps électoral passe d'environ 250 000 à 9 millions d'hommes.
- Avril 1848 : victoire des républicains modérés ; les royalistes restent minoritaires.
- Présidentielle du 10 décembre 1848 : Louis-Napoléon Bonaparte obtient environ 74,3 % des voix ; victoire bonapartiste, non royaliste, soutenue notamment par la recherche d'ordre.
- Législatives des 13-14 mai 1849 : Parti de l'Ordre, environ 450 sièges sur 705 ; coalition de légitimistes, orléanistes et conservateurs. Géographie : l'Ouest, et notamment la Bretagne, est un bastion du vote monarchiste (noblesse foncière, clergé, notables ruraux).
- 1850 : loi du 31 mai restreignant le suffrage universel ; les conservateurs craignent la progression démocrate-socialiste.
- Bilan : le vote d'ordre rassemble les conservateurs, mais ne garantit pas une adhésion à la monarchie.

B. 1851-1870 : le Second Empire concurrence le royalisme

- 2 décembre 1851 : coup d'État de Louis-Napoléon ; Empire en 1852.
- Le régime capte le vote conservateur grâce au prestige bonapartiste, à l'administration et aux candidatures officielles.
- Les royalistes restent divisés ; une partie s'abstient, une autre accepte le régime au nom de l'ordre.
- Bilan : bonapartisme ≠ royalisme ; l'ordre peut être défendu sans roi.

C. 1871-1875 : apogée parlementaire et échec de la restauration

- 8 février 1871 : environ 400 monarchistes élus ; « vote de la paix » après la guerre, pas plébiscite monarchique. L'Ouest, dont la Bretagne, fournit un fort contingent d'élus monarchistes.
- Divisions : légitimistes (Chambord) contre orléanistes (comte de Paris), les seconds plus libéraux et prêts au compromis constitutionnel, les premiers attachés au principe et au drapeau blanc.
- 1873 : Chambord refuse le drapeau tricolore ; la restauration échoue malgré la majorité monarchiste.

- 24 mai 1873 : Thiers est remplacé par Mac-Mahon ; gouvernement d'« ordre moral ».
- Novembre 1873 : septennat présidentiel, compromis temporaire.
- 30 janvier 1875 : amendement Wallon adopté par 353 voix contre 352 ; les lois constitutionnelles organisent la République.
- Bilan : la division dynastique et le caractère circonstanciel du vote de 1871 empêchent la restauration.

Transition : après 1875, les royalistes doivent combattre une République qui gagne progressivement les élections.

II. 1875-1940 : déclin électoral et reconversion idéologique

A. 1876-1893 : l'enracinement républicain

- 1876 : victoire électorale républicaine ; les monarchistes deviennent minoritaires.
- 16 mai 1877 : crise entre Mac-Mahon et les républicains ; dissolution de la Chambre.
- Octobre 1877 : environ 315-325 députés républicains contre 205-210 conservateurs, dont monarchistes et bonapartistes ; victoire républicaine.
- Janvier 1879 : démission de Mac-Mahon ; la République contrôle les institutions.
- 1881 : forte réduction des élus conservateurs ; environ 42 monarchistes selon une classification courante.
- 1883 : mort du comte de Chambord ; le comte de Paris devient le principal prétendant orléaniste, sans réunifier tous les royalistes.
- 1885 : remontée conservatrice ponctuelle ; alliance monarchistes-bonapartistes, sans majorité royaliste.
- 1889 : certains royalistes soutiennent Boulanger ; échec de la stratégie antiparlementaire.
- 1892 : Léon XIII encourage le ralliement des catholiques à la République : désaveu pontifical implicite, qui prive le royalisme de l'appui de l'Église, pilier de la monarchie sacrée (alliance du trône et de l'autel).
- Bilan : la République gagne les élections ; le catholicisme conservateur peut désormais s'exprimer sans royalisme.

B. 1898-1940 : du vote à l'influence nationaliste

- 1898-1899 : Affaire Dreyfus et développement de l'Action française.
- Charles Maurras : nationalisme intégral, monarchie héréditaire, antiparlementaire et décentralisée.
- 1908 : quotidien L'Action française et Camelots du roi ; priorité au militantisme et à la propagande plutôt qu'à la conquête électorale.
- Géographie : maintien de bastions dans l'Ouest (dont la Bretagne) et le Midi ; les cultures catholiques et conservatrices ne sont pas toutes royalistes.
- 1926 : condamnation pontificale de l'Action française (Pie XI). Rupture d'une extrême gravité : le roi est une figure sacralisée, et le désaveu du pape retire au mouvement sa légitimité religieuse en obligeant les catholiques à choisir entre Rome et le roi.
- 6 février 1934 : mobilisation des ligues antiparlementaires ; influence de rue supérieure au poids électoral.
- 1940 : certains milieux maurrassiens soutiennent Vichy, mais Vichy ne restaure pas la monarchie.
- Bilan : le royalisme survit comme doctrine et milieu militant, plus que comme force électorale.

Transition : après 1945, le royalisme ne constitue plus une alternative crédible au régime républicain.

III. 1945-2002 : des héritages sans électorat royaliste

A. 1945-1958 : marginalisation

- Après la Libération, la République retrouve une légitimité forte ; les partis de masse dominent.
- 1944-1945 : droit de vote des femmes et élargissement du corps électoral.
- Le comte de Paris cherche à peser sur la vie politique, sans faire émerger un mouvement électoral national.
- René Rémond : les traditions légitimiste, orléaniste et bonapartiste se recomposent dans différentes droites.

- La guerre d'Algérie mobilise certains royalistes, mais rassemble surtout des courants divers.

B. 1958-1977 : héritages et recompositions

- 1958 : la Ve République renforce l'exécutif, mais reste républicaine.
- 1962 : élection présidentielle au suffrage universel direct ; la notion de « monarchie républicaine » désigne une critique institutionnelle, pas un vote royaliste.
- La Restauration nationale et la Nouvelle Action française (1971), devenue Nouvelle Action royaliste (1977), maintiennent des organisations royalistes marginales.
- Les anciennes cultures conservatrices peuvent se retrouver dans le MRP, l'UDF ou le RPR : continuité culturelle possible, mais pas continuité du vote royaliste.

C. 1972-2002 : l'extrême droite n'est pas le royalisme

- 1972 : création du Front national ; continuités intellectuelles partielles avec certains milieux nationalistes, mais absence de programme monarchiste central.
- Présidentielle de 2002 : Le Pen obtient 16,86 % au premier tour et 17,79 % au second ; Chirac remporte le second tour avec 82,21 %.
- Ces résultats illustrent la progression électorale de l'extrême droite, pas le retour du royalisme.
- Bilan : en 2002, le royalisme subsiste comme courant intellectuel et militant, mais ne constitue plus une famille électorale nationale.

Conclusion

- Le vote royaliste est puissant en 1849 et en 1871, mais il correspond souvent à un vote d'ordre, de notables et de territoires (Ouest, Bretagne).
- Son déclin s'explique par les divisions dynastiques entre légitimistes et orléanistes, l'échec de la restauration, l'enracinement républicain, le désaveu de l'Église (1892, 1926) et la concurrence de nouvelles droites.
- Après 1898, le royalisme se replie sur la doctrine et le militantisme ; après 1945, ses héritages se diffusent sans former un électorat autonome.
- Ouverture : la critique contemporaine de la « monarchie présidentielle » porte sur le fonctionnement des institutions républicaines, et non sur une restauration monarchique.

Sources gratuites

- Robert Balland, « De l'organisation à la restriction du suffrage universel en France (1848-1850) », Revue d'histoire du XIXe siècle, 1963 : contexte de la loi du 31 mai 1850 et stratégies conservatrices. https://www.persee.fr/doc/r1848_1155-8822_1963_ant_22_1_2454
- Raymond Huard, « Le "suffrage universel" sous la Seconde République. État des travaux, questions en attente », Revue d'histoire du XIXe siècle, 1997 : pratiques électorales et historiographie. https://www.persee.fr/doc/r1848_1265-1354_1997_num_14_1_2267
- Philippe Secondy, « Royalisme et innovations partisanes. Les "Blancs du Midi" à la fin du XIXe siècle », Revue française de science politique, 2003. https://www.persee.fr/doc/rfsp_0035-2950_2003_num_53_1_395689
- François Callais, « La Jeunesse royaliste. Préfiguration de l'Action française », Histoire, économie & société, 1991. https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1991_num_10_4_1583
- Assemblée nationale, « 1848 : la Deuxième République met en place le suffrage universel masculin » (cadre juridique et chiffres du corps électoral). https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/le-suffrage-universel/la-republique-et-le-suffrage-universel/1848-la-deuxieme-republique-met-en-place-le-suffrage-universel-masculin